Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213500051-20260321-DE_2026_03_04-DE

Mairie
1 Espace Pierre et Marie Curie
35130 ARBRISSEL
☎ 02-99-96-22-45
✆ 06-24-96-07-76

COMMUNE ARBRISSEL
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
21 mars 2026

Date de la convocation 16/03/2026 **Date d'affichage** 16/06/2026	L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à 10h00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Thomas BARDY, Maire d'Arbrissel
Nombre de conseillers VOTANTS : 11 PRESENTS : 11 EN EXERCICE : 11	**Etaient présents** :, Thomas BARDY, Vincent BERTIN, Aline BEUSQUART, Julien CHARRON, Gisèle FROC, Charlène GERARD, Fanny JOUAULT, Angélique LANZERE, Jérôme LEMARIÉ, Pascal PEUROIS et Olivier SIMON formant la majorité des membres en exercice, Julien CHARRON a été élu secrétaire.

Objet n°2026_03_04 : Délibération pour le versement des indemnités de fonctions à l'adjoint au Maire

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu l'arrêté municipal du 21 mars 2026 portant délégation de fonctions à l'adjoint au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées à l'adjoint au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide à main levée, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités au taux de 10.89% pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et ce conformément :

- ☞ commune de moins de 500 habitants, l'indemnité s'élève à 10.89 % au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- ☞ au tableau relatif aux indemnités des élus,
- ☞ l'indemnité de fonction d'adjoint au Maire prendra effet à compter du 21 mars 2026,
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches s'y afférent.

Le Maire,

MAIRIE D'ARBRISSEL (I.-&-V.)

Pour extrait conforme,
Le secrétaire,

J. CHARRON